



**Séance**  
**du Conseil Municipal**  
**du 26 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 18 mars 2019

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 8

MM. DAVIAUD Claude, TUCHOLSKY Franck, MELON Karl, et Mmes BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, DUBIN Catherine, GUINAUD Fabienne, GUILLEMIN Chantal.

**Nombre de membres absents** : 0

**Nombre de membres excusés** : 1

Mme GEAY Colette a donné pouvoir à Mme GUILLEMIN Chantal  
M. VALLOIS Dany a donné pouvoir à M. DAVIAUD Claude

**Secrétaire de séance** : Madame GUILLEMIN Chantal

Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2019

**Délibération 2019-21 : taux d'imposition 2019**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente et valide les taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :**

|                            |               |
|----------------------------|---------------|
| <b>Taxe d'habitation :</b> | <b>13.66%</b> |
| <b>Foncier bâti :</b>      | <b>11.95%</b> |
| <b>Foncier non bâti :</b>  | <b>32.96%</b> |

**Délibération 2019-22 : Subventions et participations 2019**

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution des subventions et participations pour l'année 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions et participations suivantes pour l'année 2019 :**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| ADMR                           | 1 020.00                                   |
| Coopérative scolaire           | 500.00                                     |
| Ecomusée                       | 50.00                                      |
| Réseau des Ecoles Rurales      | 500.00                                     |
| Les Restos du Cœur             | 200.00                                     |
| Le Secours Catholique          | 50.00                                      |
| La Croix Rouge                 | 50.00                                      |
| Le Secours Populaire           | 50.00                                      |
| GAEL                           | 60.00                                      |
| Les passeurs de mémoire        | Adhésion 20 €<br>Subvention 100.00         |
| L'AFSEP                        | 50.00                                      |
| Ligue contre le cancer         | 50.00                                      |
| Fonds de solidarité logement   | 50.00                                      |
| <b>Participations</b>          |  |
| SIVOS                          | Solde 2018 : 11 761.00<br>2019 : 28 224.00 |
| CCAS LUSSAC : aide alimentaire | 515.00                                     |

**Délibération 2019 - 23 : Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du PIG Habitat et de la possibilité pour la commune de verser une subvention complémentaire aux habitants de Gouex pour des travaux de façade, d'assainissement ou d'accession à la propriété, l'opération comptable se réalise en investissement (article 2042 – subvention d'équipement aux personnes de droit privé) et doit être amortie.

Par conséquent, il convient de déterminer la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé à 5 ans**

**Délibération 2019-24 : Créances irrécouvrables**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état des créances irrécouvrables transmise par le comptable public pour un montant de 585.28 € concernant des factures d'eau et d'assainissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les créances irrécouvrables pour un montant de 585.28 €.**

### **Délibération 2019-25 : Renouvellement du contrat avec Réseau des Communes pour le site internet**

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat avec Réseau des Communes pour la gestion du site internet pour un coût annuel maintenu à 598.80 € TTC et une durée de 3 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec Réseau des Communes.**

### **Délibération 2019-16 : EuroVélo n°3 : Conventions de partenariat**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Scandibérique aussi appelé euro vélo 3 est un itinéraire cyclable européen qui part de Norvège pour se rendre en Espagne.

Ce dernier traverse le département de la Vienne. Le territoire de la Communauté de Communes est par ailleurs concerné par le tracé de Valdivienne à Availles-Limouzine puisqu'il longe la vallée de la Vienne. En tout, le territoire accueille environ 60 km de tracé. Le tracé départemental devrait être inauguré dans la première quinzaine du mois de juin.

Le Conseil Départemental pilote le projet EuroVélo 3 sur l'ensemble du département de la Vienne. C'est pourquoi, il est à ce jour nécessaire de signer deux conventions entre le Conseil Départemental, les communes concernées par le tracé et la Communauté de Communes.

Les deux conventions ont pour objectif de formaliser le partenariat dans le cadre du projet et de préciser les modalités de ce partenariat.

La convention cadre définit entre autres les objectifs partagés des signataires. La convention d'application quant à elle définit les modalités techniques de mise en œuvre du projet (protection juridique du tracé, balisage, aménagement de sécurité, entretien...)

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet de partenariat avec le Département et la CCVG pour l'Eurovélo n°3.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **autorise le Maire à signer la convention cadre de partenariat pour la création et la valorisation de l'EuroVéloroute n°3 le long de la vallée de la rivière La Vienne**
- **autorise le Maire à signer la convention d'application d'itinéraire vélo-route de la convention cadre**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire**

### **Délibération 2019-27 : Soutien à la CCVG dans le cadre d'un recours contentieux**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la sollicitation faite par la CCVG dans le cadre du transfert de l'actif et du passif de l'ex Communauté de Communes du Pays Chauvinois.

En effet, l'arrêté préfectoral validant ce transfert met à la charge de la CCVG une soulte financière de 482 772,22 € ; alors qu'en aucun cas les communes membres des anciennes Communauté de Communes n'ont été informées en amont d'aucune démarche relative à cette répartition.

La CCVG a contesté les conditions de l'arrêté préfectoral et a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

Notre commune se trouve indirectement impactée par cette décision puisque nous sommes solidaires à travers son financement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir le recours déposé par la CCVG et de l'autoriser à ester en justice dans le cadre de cette procédure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **soutien le recours de la CCVG et s'associe à ce recours**
- **autorise le Maire à ester en justice.**

#### **Délibération 2019-28 : Soutien au collectif de défense des barrages hydroélectriques de la Vienne**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du collectif de défense des barrages hydroélectriques de la Vienne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme**

- **que les concessions hydrauliques sont un bien commun et que leur devenir est l'affaire de tous,**
- **que la responsabilité publique et nationale concernant la gestion de l'eau et la production hydroélectrique doit être assurée dans le cadre d'un Service Public National,**
- **qu'une privatisation aura pour seul but la recherche de rentabilité financière avec pour conséquences, la perte de la maîtrise publique de l'eau et de l'énergie ainsi qu'une augmentation importante du prix de l'électricité (comme pour les autoroutes).**

**En conséquence, le Conseil Municipal s'oppose au projet de privatisation.**

#### **Délibération 2019-29 : Convention précaire de mise à disposition d'un terrain communal à l'EARL du Vieux Moulin**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'EARL du Vieux Moulin lui a demandé la possibilité d'utiliser le terrain communal aux Ilères pour parquer ses chevaux. Si le Conseil Municipal ne s'y oppose pas, une convention d'occupation précaire pourrait être signée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **accepte la mise à disposition du terrain communal avec une participation financière de 100 €.**
- **autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec l'EARL du Vieux Moulin.**

#### **Délibération 2019-30 : Budget 2019 de la Mairie**

Le Maire présente la proposition de budget au Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- **section de fonctionnement : 861 746.24 €**
- **section d'investissement : 312 577.06 €**

## **Délibération 2019-31 : Budget 2019 de la résidence du Plateau**

Le Maire présente la proposition de budget au Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- **section de fonctionnement : 163 455.42 €**
- **section d'investissement : 261 058.25 €**

### **Informations et questions diverses**

Lors du tour de table, divers points et questions ont été abordés par les Conseillers Municipaux et ont été consignés par le secrétaire de séance.

Fait à GOUEX, le 26 mars 2019

Le Maire,  
Claude DAVIAUD